faire et natif de St Jean de Bournay Departement de
Lozere, agé de quarante ans second commis embarquement
veuve de la Marine du Cantons depuis un an, fille Mineur
Legitime de Simon, Propriétaire et de Marguerite Pourd
d'une part; et Marie anne Christine Parente et native
de Toulon et Residante a Cette Commune, agé de vingt
neuf ans et Demy fille Mineure et legitime de Jean
augustin Jardinier et Son vivant de la feue Marie
Parente, Les Dites Parente étant veuve Jeanne
Reviere, d'autre part. Lesquels futurs Conjoints étant
accompagnés des Citoyens Barthelemy Magand Propriétaire
a la Ferrerie de la garde, Charles Daly Lieutenant dans
le 6e Demy brigade d'Infanterie Legere, Joseph
agarrad Propriétaire et François Gurrel instituteur
public tous Dans Reunis par la loi, Temoins
soussignés; en Presence du Docteur de Publication du
Dit Mariage fait par Les officiers Publics des Cantons
de Lieuvaux et de Toulon; en Lecture du naissance
du futur portant qu'il est né a St Jean de
Bournay Departement de la Lozere, le sept Novembre
Mil sept Cents Cinquante neuf; en Celui de
la future qui Constate qu'elle est née a Toulon
le vingt neuf Mai Mil sept soixante neuf; les Parties
ayant Declaré Leur Mutuel

Consentement au dit Mariage j'ai Dit Maire sus dit
qu'ils Sont unis au nom de la Loi, quel Jeanne Faure,
et Marie anne Christine Parente sont unis en Mariage
Dûment qu'il j'ai Redigé le Present acte que j'ai signé
avec les Temoins et Epoux et a declaré se
savoir fait au Temple Decadaire de Toulon de la
Jurade le jour et Mois et an que dessus.

Daly

agarrad

Gurrel

Charles Gaudier

Au nom de la republique Française une et
indivisible et de la Dignité Nationale Moi Charles
Gaudier Président de l'administration Municipale du Canton
de la Garde Departement du Var, chargé par Intérim de la
loi du 13 fructidor an 6. Ai Fonction d'officier Public quant
aux Celebrations des Mariage des Citoyens de ce Canton,
sont Comparus pour contracter Mariage les Citoyens Thomas
Monery agé de quarante ans grenadier dans la
quatre Demy d'un septieme Demy brigade Cantonnée dans
le Canton de la Garde, fils mineur et legitime de
Demain, et de feue Louise Thomas natif de Vaux
Departement du Rhone d'une part; et Angelique

Thomas Monery et angelique Cardel